

## Avis de détermination

Cet avis de détermination est émis par Parcs Canada en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* pour l'évaluation d'impact détaillée du projet de modification des lignes de transmission d'Hydro Terre-Neuve-et-Labrador. Parcs Canada a déterminé que le projet proposé n'était pas susceptible de causer des effets environnementaux négatifs importants. Des mesures d'atténuation seront mises en œuvre pour les composantes valorisées à risque moyen et élevé suivantes : communautés et espèces végétales, paysages et site du patrimoine mondial de l'UNESCO – valeur universelle exceptionnelle pour la beauté des paysages. Des mesures d'atténuation supplémentaires seront mises en œuvre pour les ressources naturelles à faible risque, ainsi que pour les éléments valorisés en matière d'expérience et de sécurité des visiteurs.

## Proposition de projet

Hydro Terre-Neuve-et-Labrador propose d'élargir les couloirs de l'emprise de cinq lignes de transmission qui traversent le parc national du Gros-Morne. Ces lignes constituent une infrastructure essentielle, car elles alimentent en électricité les installations du parc national, les communautés enclavées et les destinations situées au nord du parc national (soit plus de 9 000 clients). Les lignes de transmission présentent actuellement des taux d'interruption de service plus élevés que les lignes situées à l'extérieur du parc. Les interruptions de service proviennent du fait que les emprises à l'intérieur du parc sont 40 à 50 % plus étroites qu'à l'extérieur du parc, ce qui augmente la probabilité que les arbres entrent en contact avec les lignes. L'étroitesse des emprises rend également les réparations plus difficiles et dangereuses et augmente le risque d'incendies forestiers.

Le projet quinquennal proposé (2024-2028) augmentera la largeur des cinq emprises de 9 à 15 m à 19 à 29 m à l'intérieur du parc, en fonction du terrain. Une approche en deux zones est proposée : les « zones grillagées » continuent d'être débarrassées de tous les arbres et arbustes, tandis que les « zones frontalières » font l'objet d'une élimination sélective des arbres suffisamment hauts pour atteindre la zone de sécurité grillagée. Tous les travaux d'enlèvement de la végétation seront effectués à l'aide de méthodes manuelles (tronçonneuses, débroussailleuses, scies d'élagage) plutôt qu'à l'aide d'équipements lourds. Les équipes accéderont aux emplacements en véhicule tout-terrain ou à pied par les sentiers d'accès existants. Le bois utilisable sera coupé et empilé pour être utilisé par les participants au programme de récolte de bois domestique de Parcs Canada (une fois que les travaux dans la zone seront terminés). La superficie totale des arbres à déboiser dans le cadre de ce projet est estimée à 33 hectares, répartis le long de quelque 80 km de lignes de transmission. La superficie totale de la ligne de transmission dans le parc national du Gros-Morne passera d'environ 157 à 190 hectares.

## Consultation et mobilisation des Autochtones

Parcs Canada a entamé des discussions sur le projet avec les Premières Nations Miawpukek et Qalipu en novembre 2023. En avril 2024, les deux Premières Nations ont eu la possibilité d'examiner le projet proposé et de faire part de leurs commentaires. En mai 2024, le projet de rapport de l'évaluation d'impact détaillé a également été soumis à leur examen et à leurs commentaires.

## Mobilisation du public

Parcs Canada et Hydro Terre-Neuve-et-Labrador se sont engagés auprès des membres de la communauté, d'une centaine de parties prenantes désignées et des gouvernements locaux, concernant le projet proposé. Parcs Canada et Hydro Terre-Neuve-et-Labrador ont également rencontré les conseils municipaux des communautés enclavées en février 2024, notamment les villes de Woody Point, Trout River, Glenburnie-Birchy Head-Shoal Brook, Norris Point, Rocky Harbour, St. Paul et Cow Head.

## Résumé de l'analyse

L'évaluation d'impact détaillé a examiné les risques et les avantages du projet de modification des lignes de transmission d'électricité d'Hydro Terre-Neuve-et-Labrador. L'évaluation d'impact détaillé a envisagé des solutions au projet du type « pas d'action » et « statu quo », mais il a finalement été déterminé qu'il n'y avait pas de solution viable à l'élargissement de l'emprise proposé qui permettrait d'atténuer efficacement les problèmes de fiabilité du service et les risques de sécurité actuels.

### **Composantes valorisées à risque élevé ou moyen**

#### Communautés et espèces végétales

L'élargissement et l'entretien futur des emprises peuvent avoir un impact négatif sur les communautés végétales (forêts et zones humides) traversées par les lignes électriques, ainsi que sur la corallorhize de Vreeland (espèce menacée), le frêne noir (espèce menacée) et le bouleau jaune, le pin blanc et l'érable rouge (espèces importantes à l'échelle locale).

Aucun défrichement n'aura lieu dans les zones humides de la zone du projet. Les impacts sur les espèces végétales importantes seront atténués par la formation/sensibilisation des équipes, la conservation des arbres dans la mesure du possible et l'utilisation de méthodes manuelles et prudentes pour l'abattage des arbres. Des zones de gestion seront également créées autour de certaines corallorhizes de Vreeland et de certains frênes noirs, où toute la végétation sera conservée et où les activités du projet seront limitées. Des protocoles de nettoyage de l'équipement seront mis en œuvre et les perturbations du sol seront réduites au minimum afin de limiter l'introduction ou la propagation potentielle d'espèces végétales envahissantes dans la zone du projet.

Bien que l'élargissement de l'emprise entraîne la suppression permanente d'environ 33 hectares de forêt, les impacts ont été réduits au minimum dans toute la mesure du possible, en utilisant l'approche en deux zones. Les impacts sont également localisés sur les bords de l'emprise existante et l'ampleur des impacts ne représente qu'un très faible pourcentage de la superficie totale du parc. Le résultat souhaité, c'est-à-dire la conservation de communautés végétales saines qui maintiennent une composition d'espèces indigènes et biodiversifiées, sera atteint.

#### Paysages

L'enlèvement de la végétation peut changer les points de vue à l'intérieur du parc, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur l'expérience des visiteurs. Parcs Canada a déterminé que 10 points de vue et zones clés du parc pourraient être touchés par l'élargissement de l'emprise du projet (2023).

L'évaluation d'impact détaillé prévoit des mesures d'atténuation pour réduire au minimum les impacts sur les paysages. Outre la mise en œuvre de l'approche en deux zones, qui conservera les arbustes et la végétation de sous-bois dans la mesure du possible, les mesures d'atténuation comprendront l'éducation et la sensibilisation des équipes et l'étude de la plantation d'arbres en tant qu'option pour améliorer les zones tampons du paysage. Hydro Terre-Neuve-et-Labrador et Parcs Canada collaboreront étroitement à l'élaboration de prescriptions propres aux emplacements pour les dix paysages et zones désignés dans l'évaluation d'impact détaillé.

Les impacts sur les paysages seront semi-permanents et s'étendront sur la durée du programme d'entretien du corridor hydroélectrique. Les impacts seront localisés et, grâce à la mise en œuvre de mesures d'atténuation, y compris l'approche en deux zones et l'élaboration de plans propres au lieu et de prescriptions détaillées, ils ont été réduits au minimum dans toute la mesure du possible. Le résultat souhaité est celui de réduire la création de nouveaux impacts visuels indésirables et l'expansion des impacts existants, tout en soutenant la sécurité et la fiabilité de l'infrastructure d'acheminement de l'électricité, sera atteint.

### Valeur universelle exceptionnelle de l'UNESCO

L'élargissement des corridors d'emprise pour cinq lignes de transmission peut modifier les paysages à l'intérieur du parc et risque d'influer sur la valeur universelle exceptionnelle du parc pour sa beauté naturelle exceptionnelle (critère vii).

Étant donné que le projet prévoit l'élargissement des corridors d'emprise existants dans le parc, la mise en œuvre de l'approche en deux zones, ainsi que les mesures d'atténuation, les plans propres au lieu et les prescriptions détaillées pour les paysages, les impacts potentiels du projet devraient être localisés et réduits au minimum dans la mesure du possible.

Le résultat souhaité en ce qui concerne le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du parc relativement à sa beauté panoramique (critère vii) et le fait que le parc continue d'être un « environnement sauvage comprenant un fjord d'eau douce enclavé et des promontoires façonnés par les glaciers dans un milieu océanique, et que les signes d'intervention humaine ne nuisent pas à la beauté naturelle », devrait être atteint.

### **Composantes valorisées à faible risque**

Parcs Canada a désigné les ressources naturelles à faible risque et les composantes valorisées de l'expérience du visiteur suivantes avec lesquelles le projet pourrait interagir : connectivité de l'habitat, habitats aquatiques/qualité de l'eau, oiseaux migrateurs, bec-croisé des sapins menacé, martre d'Amérique menacée, caribou des bois préoccupant, chauves-souris des espèces en péril, orignal, sols, et expérience du visiteur – accès et sécurité. Les incidences sur ces composantes valorisées devraient être négligeables ou faibles compte tenu de la portée et de l'échelle du projet proposé et à la suite de la mise en œuvre de l'approche à deux zones et d'autres mesures d'atténuation standard (par exemple des fenêtres de synchronisation). On ne s'attend pas à des effets négatifs significatifs pour les composantes valorisées à faible risque.

## Surveillance

Le personnel d'Hydro Terre-Neuve-et-Labrador dirigera et surveillera les activités du projet à plein temps. Hydro Terre-Neuve-et-Labrador continuera à travailler en collaboration avec Parcs Canada tout au long de la phase d'exécution du projet et intégrera les leçons apprises et les possibilités d'amélioration. Il est recommandé de procéder à des examens annuels conjoints du projet, en plus d'une collaboration de routine pendant toute la durée du projet.

Les zones élargies, ou « zones frontières », où les arbustes et les petits arbres seront conservés, feront l'objet d'une surveillance et d'un programme de coupe sélective ou d'élagage lorsque les arbres atteindront une hauteur telle qu'ils deviendront un problème d'empiétement.

## Conclusion

Compte tenu des résultats de l'analyse de l'évaluation des effets cumulatifs et de la mise en œuvre des mesures d'atténuation décrites dans l'évaluation, Parcs Canada a déterminé que le projet de modification des lignes de transmission d'électricité d'Hydro Terre-Neuve-et-Labrador n'est pas susceptible de causer des effets négatifs importants.

**Pour demander une copie du rapport d'évaluation d'impact détaillée, communiquez avec :**

Parc national du Gros-Morne  
Boîte postale 130  
Rocky Harbour (Terre-Neuve-et-Labrador) A0K 4N0  
Téléphone : 709-458-2417  
Courriel : [grosmorne@pc.gc.ca](mailto:grosmorne@pc.gc.ca)